



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE

Séance du 3 juillet 2018

DELIBERATION N° 2018/03

approuvant la synthèse provisoire des questions importantes pour le bassin

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 3 juillet 2018, délibérant valablement,

- Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 71 ;
- Vu le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- Vu l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;

VALIDE la synthèse provisoire des questions importantes pour le bassin.

Le Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) consultera le public et les partenaires institutionnels du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 sur ces questions importantes pour le bassin. Les avis recueillis seront pris en compte par le CEB pour élaborer la synthèse définitive des questions importantes.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 3 juillet 2018,

La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'G' followed by a horizontal line and a vertical line.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO